

27 mars 2025

VINCI Autoroutes publie la 7^e édition du baromètre de l'autosolisme

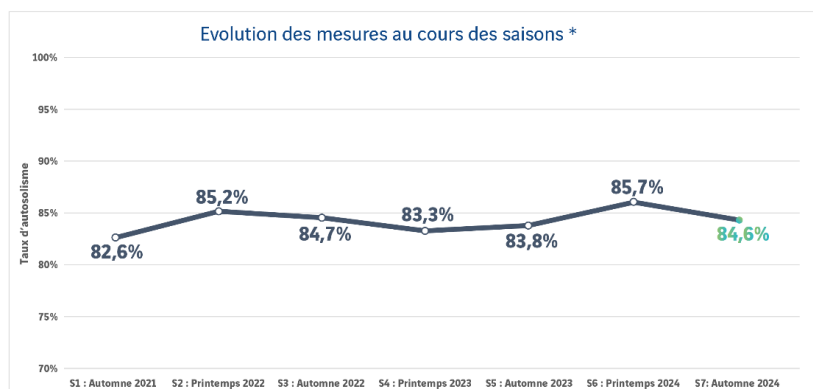
84,6 % de conducteurs sont seuls dans leur voiture le matin aux heures de pointe (+1 pt en un an)

Selon la 7^e édition du baromètre de l'autosolisme, publiée ce jour par VINCI Autoroutes, 84,6 % des conducteurs circulent toujours seuls dans leur voiture le matin aux heures de pointe, soit une augmentation d'un point sur un an. Même si le rebond constaté lors de **la précédente édition** semble fléchir, la moyenne constatée à l'automne 2024 dans le cadre des trajets pendulaires reste l'un des niveaux les plus élevés depuis la création de ce baromètre, en 2021. Le taux d'occupation des véhicules demeure bien inférieur (mesuré à 1,24 en moyenne dans le cadre du 7^e baromètre) à l'objectif fixé dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (1,75 en moyenne d'ici 2030).

De tels résultats, obtenus à partir de l'observation de 370 000 véhicules circulant sur des autoroutes urbaines aux abords de 9 métropoles françaises, entre le 9 et le 20 septembre 2024, posent question et illustrent l'impact du développement du covoiturage en France, notamment dans le cadre des trajets du quotidien, aux heures de pointe, entre les zones périurbaines et les centres métropolitains.

Selon **l'ADEME** en effet, un Français parcourt en moyenne 172 km par semaine pour se rendre sur son lieu de travail. C'est en effectuant ces trajets seul, en voiture à moteur thermique, qu'il émet le plus de CO₂e (37,4 kg selon les estimations)¹. Au regard de ce constat, le covoiturage sur ces plages horaires représente une solution particulièrement pertinente pour diminuer de manière importante les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur du transport.

Baromètre de l'Autosolisme : saison 7 automne 2024



* Réalisé sur 12 sites à proximité des métropoles d'Aix en Provence, Biarritz, Bordeaux (A10 et A63), Lyon, Montpellier, Nantes (A11 et A83), Toulouse, Toulouse (A63 et A64), Ile de France

N.B : cette édition du baromètre intègre, par rapport à l'édition publiée en janvier 2024, 3 nouveaux sites de mesure de l'autosolisme : Angers, Orléans et Poitiers. En prenant en compte ces 3 métropoles (soit un total de 450 000 véhicules analysés, le taux d'autosolisme atteint 85,4 %.

¹ Voir encadré ci-dessous, en page 3

Seuls les sites aux abords de Lyon et de Biarritz, ainsi que celui situé en Île-de-France, affichent une progression du covoiturage sur les trajets pendulaires

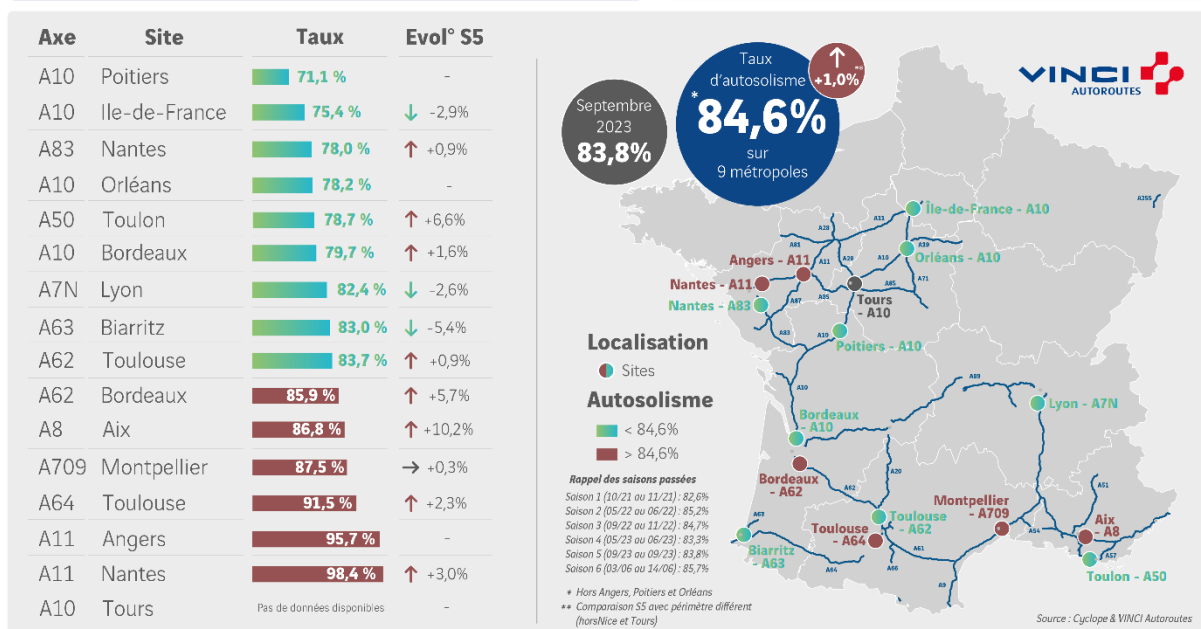
Parmi les 12 sites historiquement observés depuis 2021, seuls ceux de Lyon (+2,6 % à 17,6 %), de l'Île-de-France (+2,9 % à 24,6 %) et Biarritz (+5,4 % à 17 %) **connaissent une hausse du covoiturage aux heures de pointe**, le matin. Ils figurent par ailleurs également parmi les sites dont le taux constaté est supérieur à la moyenne nationale, de 15,4 %.

L'ensemble des autres sites historiques, à l'exception de Montpellier où l'on observe une situation stable, connaissent **un recul de la pratique du covoiturage le matin, voire une très forte baisse** comme c'est le cas pour l'un des deux sites situés dans la métropole bordelaise (- 5,7 % sur l'A62), Toulon (- 6,6 %) et Aix-en-Provence (- 10,2 %). Bordeaux, tout comme Toulouse et Nantes, connaît des pratiques contrastées suivant l'axe concerné (20,3 % d'adeptes de la mobilité partagée sur l'A10, au Nord mais 14,1 % sur l'A62, à l'Est).

Quant à Poitiers, Orléans et Angers, intégrés depuis l'édition précédente, on observe des comportements opposés : **Poitiers et, dans une moindre mesure Orléans, figurent parmi les villes où l'on covoiture le plus** (respectivement 28,9% et 21,8%) alors qu'Angers prend la tête des agglomérations où le covoiturage est l'exception (4,3 % de covoitureurs en moyenne sur la tranche 7h30 – 9h45).

Baromètre de l'Autosolisme

Saison 7 : Septembre 2024



Une pratique du covoiturage particulièrement rare aux heures de pointe du matin, au moment où le réseau routier est le plus saturé

Globalement, la 7^{ème} édition du baromètre souligne un taux moyen de covoiturage de 15,4 % en moyenne entre 7h30 et 10h. **Il est néanmoins beaucoup plus faible à 7h30 (9 %), alors même que cette tranche horaire est celle où la proportion de trajets domicile-travail est la plus importante et connaît de fortes congestions quotidiennes aux abords des métropoles.** Il tend ensuite à augmenter progressivement au cours de la matinée, à mesure que d'autres types de trajets sont effectués (école, santé, loisirs, démarches administratives...), pour atteindre 24 % en moyenne à 9h45.

Dans ces conditions, le taux d'occupation moyen des véhicules reste très bas, avec 1,24 occupant par véhicule. Pour atteindre l'objectif de 1,75 occupant par véhicule fixé par la Stratégie Nationale Bas Carbone d'ici 2030, il faudrait ainsi que le nombre de covoitureurs quotidiens soit multiplié par 3.

Dans cette perspective, il est essentiel de développer les infrastructures et services destinés à faciliter et ancrer le « réflexe covoiturage » pour les trajets domicile-travail, et plus largement à favoriser l'usage

« collectif » de la route et de l'autoroute via la création : parkings de covoiturage positionnés sur les grands axes aux abords des métropoles, lignes de cars express sur autoroute, voies réservées favorisant le développement des mobilités partagées, pôles multimodaux permettant une interconnexion fluide entre les différents modes de transport, etc.

Les mobilités partagées (covoiturage et transports collectifs) : des solutions pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre des trajets domicile-travail

Selon [l'ADEME](#), un Français parcourt en moyenne 172 km par semaine pour se rendre sur son lieu de travail. C'est en effectuant ces trajets seul, en voiture à moteur thermique, qu'il émet le plus de CO₂e. En effet, selon le mode de transport choisi, il émet ainsi chaque semaine :

- **37,4 kg CO₂e en voiture thermique** (estimation divisée par deux dès lors qu'il covoiture avec un passager) ;
- **17,8 kg CO₂e en voiture électrique** (estimation divisée par deux dès lors qu'il covoiture avec un passager) ;
- **5,06 kg CO₂e en autocar thermique** (base 30 passagers à bord).

En covoiturant à deux, en véhicule thermique pendant un an, ce sont ainsi 878,9 kg CO₂e qui sont évités* dans le cadre des trajets domicile-travail, soit l'équivalent (selon [le comparateur carbone de l'ADEME](#)) de :

- près de 10 % de l'empreinte carbone d'un citoyen français.
- 200 allers et retours Paris-Marseille en TGV ;
- près de 14 000 h de streaming ;
- 1 441 livraisons à domicile ;

*Soit 18,7kg/semaine x 47 semaines travaillées en retirant les 5 semaines de congés payés

Méthodologie de la 7^e édition du Baromètre de l'autosolisme

Cette étude a été réalisée sur 450 000 véhicules entre le 9 et le 20 septembre 2024, sur 15 sites – dont 3 nouveaux –, en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, la Communauté d'agglomération du Pays Basque et la direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA). Le trafic aux abords de 12 métropoles françaises a ainsi été mesuré : Ile-de-France, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Biarritz, Montpellier, Lyon, Aix-Marseille et Toulon. Cette édition du baromètre, comme l'édition précédente, intègre 3 nouveaux sites dont deux points de mesure sur l'autoroute A10, à Poitiers et à Orléans, et un sur l'autoroute A11 à Angers.

Ces résultats ont pu être obtenus grâce à la technologie innovante de Cyclope.ai. L'objectif de cette étude est de mesurer et d'analyser les habitudes des Français dans leurs déplacements du quotidien – ce afin de pouvoir encourager de manière efficace le développement des mobilités partagées telles que le covoiturage, en lien avec les collectivités territoriales. Pour ce faire, des caméras ont été installées sur des portiques afin de capturer, entre 7h30 et 10h le matin, des images du trafic circulant sur des sections urbaines et périurbaines majeures du réseau VINCI Autoroutes dans le respect de l'anonymat des conducteurs et de leurs passagers. Celles-ci ont ensuite été analysées par un logiciel d'intelligence artificielle développé par Cyclope.ai.

Retrouvez la synthèse du 7^e Baromètre de l'autosolisme sur le site vinci-autoroutes.com. La prochaine édition sera publiée à l'automne 2025.

Fort de ces résultats, VINCI Autoroutes entend reconduire régulièrement cette évaluation afin de mesurer l'évolution du taux d'autosolisme et ainsi identifier les solutions à déployer pour lutter contre ce phénomène et stimuler le développement des mobilités partagées, notamment aux heures de pointe, là où leur impact est le plus important pour l'indispensable décarbonation des trajets du quotidien, qu'ils soient de longue ou de courte distance, réalisés pour se rendre au travail ou dans le cadre des loisirs.

Contacts presse :

Matthieu SENECOT, matthieu.senecot@vae-solis.com, 06 51 92 53 14

Samuel BEAUCHEF, samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com, 06 12 47 58 91

À propos de VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes finance, conçoit, construit et exploite des autoroutes en France. Ses équipes accompagnent chaque jour plus de 2,5 millions de clients - et jusqu'à 4 millions l'été - sur son réseau de 4 443 km, géré par les sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos. Ses 5 500 collaborateurs ont pour principale mission d'assurer en toutes circonstances la viabilité et l'entretien du réseau, la sécurité de ses utilisateurs et la continuité du service public autoroutier. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé. Face à l'urgence climatique, VINCI Autoroutes se mobilise pour transformer l'autoroute, indispensable à la desserte et à l'activité économique et sociale des territoires, en infrastructure bas carbone, conformément à la stratégie nationale de décarbonation des mobilités.

Chiffres clés : réseau de 4 443 km d'autoroutes – 181 aires de services – 266 aires de repos – 344 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application, le site VINCI Autoroutes, Facebook, X (ex-Twitter) @VINCIAutoroutes ou par téléphone au 3605 (service clients accessible 24h/7 - service gratuit + prix d'appel).